



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Déclaration liminaire au CHSCT SD 81 du 15 novembre 2019

Déclaration commune : UNSA, FSU, FO

Les membres du CHSCT représentant des personnels pour la FSU, le FNEC-FP-FO et l'UNSA souhaitent rappeler leur attachement au CHSCT et à ses missions telles que définies dans le décret 82-453 et entendent se saisir de tous les moyens offerts par la réglementation pour améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé de tous les personnels de l'Éducation Nationale. C'est pourquoi les représentants des personnels ne se satisfont pas des réponses faites aux avis proposés, réponses qui n'améliorent pas les situations problématiques et qui ne mettent pas en œuvre les mesures de prévention nécessaires mais ne font que justifier les situations dénoncées.

Les membres du CHSCT représentant des personnels pour la FSU, le FNEC-FP-FO et l'UNSA s'associent également pour dénoncer la loi de transformation de la fonction publique qui, à travers la remise en cause des prérogatives des CAP, affaiblira les moyens dont se sont dotés collectivement les personnels pour faire valoir leurs droits. De plus, cette loi fera disparaître les CHSCT comme instances à part entière.

Pour ces raisons, ils demandent des réponses aux avis proposant les mesures effectives que la réglementation impose à l'employeur – pour exemple : les visites médicales. Ils revendiquent également l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration de la FSU

Les membres du CHSCT représentant des personnels pour la FSU souhaitent tout d'abord rappeler que le 21 septembre dernier, notre collègue et directrice Christine Renon s'est donnée la mort en mettant clairement en cause ses conditions de travail dans la lettre qu'elle a écrite. Pour que son geste n'ait pas été vain et que le message qu'elle a voulu passer soit entendu, il est nécessaire de regarder en face dans quelles conditions travaillent trop souvent les personnels et d'apporter une réelle amélioration à ces conditions de travail.

Envoyer un nombre extrêmement important de mails injonctifs à des enseignant(es) ou directeurs/trices d'écoles qui croulent sous les tâches et font tout leur possible - et même l'impossible –, ne pas augmenter le nombre de remplaçant(e)s, contraindre les enseignant(e)s à obtenir un poste définitif lors de la 1ère phase du mouvement de mutations les emprisonnant dans une zone géographique pendant plusieurs années : tout cela améliore-t-il les conditions de travail ou contribue-t-il à rendre le travail insupportable ? Nous rappelons que l'année scolaire 2018-19 fait état de 58 suicides (nombre connu) dans l'Éducation Nationale et que l'année scolaire 2019-20, à peine entamée, en compte déjà 11.

Dans le second degré, imposer une deuxième heure supplémentaire obligatoire, obliger les enseignants à participer à un stage de formation pendant les vacances scolaires et supprimer des postes d'enseignants quand les effectifs d'élèves augmentent : cela améliore-t-il les conditions de travail ? Ne pas augmenter le nombre d'AESH alors que les élèves en situation de

handicap ayant une notification MDPH est en hausse, mais plutôt créer des PIAL qui ne prennent pas en compte les besoins humains effectifs du terrain : cela améliore-t-il les conditions de travail ?

Il en va de même pour la réforme du lycée, avec des informations données aux enseignant(e)s au compte-goutte et faisant porter sur leurs épaules le poids de l'orientation des élèves. La multiplicité des options engendre des emplois du temps, pour les enseignant(e)s et les élèves, souvent aberrants, et conduit à la suppression des groupes-classes. Pour les classes de 1ère générale, les enseignant(e)s n'ont, à ce jour, pas encore connaissance des modalités de l'évaluation qui aura lieu en janvier ! Nous, membres représentants des personnels, savons les difficultés que cela engendre sur le terrain : où est la prévention primaire ?

Les membres FSU du CHSCT 81.